

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2022-1190
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 mars 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2022-1190** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- ajouter une définition de l'expression « chaussée »;
- autoriser l'installation de panneaux-réclame à l'intérieur des zones « 2058 », « 2107 » et « 3053 »;
- modifier les normes applicables aux panneaux-réclame afin d'autoriser l'affichage électronique et de modifier les normes d'implantation.

Le règlement N° 2022-1190 est entré en vigueur le 23 avril 2022 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois d'avril 2022
et publié le 4 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière